

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-17

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. MANINI

OBJET

PROJET DE PLAN DE
DEPLACEMENTS URBAINS
DE L'AGGLOMERATION
LYONNAISE -
AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) fixe les objectifs à poursuivre et définit les actions à mettre en œuvre en matière de déplacements de personnes et de marchandises. Adopté en 1997, actualisé en 2005, cet outil stratégique couvre un territoire de 73 communes – la Métropole de Lyon, les 8 communes de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et 6 communes de l'ouest lyonnais. Elaboré par le Sytral, ce document cadre est à nouveau en révision depuis 2015 pour prendre en compte les évolutions intervenues, notamment la diversification des services de transport et les nouvelles pratiques de déplacement.

A l'issue d'une phase d'élaboration, le Comité syndical du Sytral a délibéré le 9 décembre 2016 pour arrêter le projet de PDU sur lequel le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis.

En vingt ans, les pratiques de déplacements dans l'agglomération ont profondément évolué, diminuant l'impact sur l'environnement : entre 1995 et 2015, la part de la marche est passée de 31,5 % à 34 %, celle des transports collectifs de 14,1 % à 19,8 %, tandis que la part de la voiture particulière passait de 53,1 % à 43,9 %.

La commune de Caluire et Cuire émet plusieurs observations.

Les politiques de déplacement et de développement urbain étant indissociables, elle considère qu'une élaboration conjointe aurait pu garantir une cohérence d'ensemble. Ainsi, l'élaboration distincte du PDU et du PLU-H va conduire à fixer la politique des déplacements avant celle du développement urbain.

A l'échelle du territoire Nord de l'agglomération, alors que trois déplacements sur cinq sont encore effectués en voiture particulière, la Ville regrette que la densification de certains secteurs du Val de Saône ou Sathonay Camp ait accru les flux de transit sur la commune de Caluire et Cuire sans que des mesures d'anticipation n'aient été prises.

Afin de réduire l'impact de cette circulation sur la qualité de vie, il convient tout d'abord de prévoir des itinéraires routiers alternatifs notamment en amont, à travers une liaison entre les Marronniers et le périphérique Nord via le Tunnel des Peupliers.

Il convient également de renforcer l'offre en transports en commun qui s'est améliorée avec la mise en service des lignes C1 et C2. Les projets de liaison Trévoux/Sathonay Camp et d'amélioration des accès au pôle multimodal de Sathonay/Rillieux la Pape vont dans ce sens.

Cependant si les liaisons avec le Centre se sont améliorées, les déplacements de périphérie à périphérie restent le parent pauvre des politiques de déplacement de l'agglomération lyonnaise.

En outre, le territoire et plus particulièrement Caluire et Cuire, à Saint Clair, est impacté par trois lignes ferroviaires et une ligne de métro dont l'intégration doit être soignée. A Saint Clair, le développement du nœud ferroviaire lyonnais et l'accroissement des capacités sur la gare de la Part Dieu rendent indispensable une meilleure insertion urbaine de ces voies afin de limiter les nuisances pour les riverains. La réouverture de la gare de Caluire/Saint Clair doit en outre permettre aux habitants de bénéficier de cette amélioration du service.

La commune est favorable au prolongement de la ligne de métro sur le plateau mais ce projet ne doit pas se faire au détriment du cadre de vie. Il est ainsi demandé que la réalisation de ce prolongement soit uniquement souterraine afin de préserver les usages de la voie de la Dombes.

Vu le projet de PDU arrêté par le Sytral ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 1214-1 et suivants ;

Les demandes suivantes sont proposées :

- . la création d'une liaison routière entre le quartier des Marronniers et le périphérique Nord afin de protéger le centre de Caluire du trafic de transit,
- . l'amélioration de l'offre de transports en commun pour les liaisons de périphérie à périphérie,
- . une meilleure prise en compte de l'intégration urbaine des lignes de transports collectifs notamment à Saint Clair et sur la voie de la Dombes,
- . la réouverture aux voyageurs de la gare de Saint Clair,
- . la création à Caluire et Cuire d'une halte fluviale sur la Saône, dans la perspective de la mise en service d'une navette fluviale
- . l'étude de l'ouverture d'une halte également côté Rhône.

M. PAYEN propose l'amendement suivant :

- remplacer " *soit uniquement souterraine afin de* " par " *permette de* ",

- ajouter à la fin de la phrase " *une meilleure prise en compte de l'intégration urbaine des lignes de transports collectifs notamment à Saint Clair et sur la voie de la Dombes* " : " *par transport aérien par câble* "

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 3 voix pour, 34 contre et 6 abstentions,

- REJETTE

l'amendement proposé par M. PAYEN,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 34 voix pour, 6 contre et 3 abstentions,

- DEMANDE :

- . la création d'une liaison routière entre le quartier des Marronniers et le périphérique Nord afin de protéger le centre de Caluire du trafic de transit,
- . l'amélioration de l'offre de transports en commun pour les liaisons de périphérie à périphérie,
- . une meilleure prise en compte de l'intégration urbaine des lignes de transports collectifs notamment à Saint Clair et sur la voie de la Dombes,
- . la réouverture aux voyageurs de la gare de Saint Clair,
- . la création à Caluire et Cuire d'une halte fluviale sur la Saône, dans la perspective de la mise en service d'une navette fluviale
- . l'étude de l'ouverture d'une halte également côté Rhône.

- ÉMET

en l'état un **avis défavorable** sur le projet de PDU.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET